



SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Modification du
tableau des
emplois**

DELIBERATION N° 13

L'an deux mille-vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 avril 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - B.GERY - E.DEITIEUX - C.MARTIN - M.BECRET - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE donne pouvoir à J.DARRIGADE
C.DUFOUR donne pouvoir à F.GONZALEZ
X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
MA THEBAUD donne pouvoir à J.RANCE
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE
A.VALETTE donne pouvoir à M.EVENE
S.PUYO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : JP ALPHA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- De la volonté de développer les projets en direction de la Jeunesse et de la Petite Enfance, d'harmoniser et de mettre en cohérence les différentes actions en direction de ces publics en mobilisant les différents partenaires locaux et institutionnels, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'animateur coordonnateur Jeunesse à temps complet qui aura en charge d'animer et de développer les partenariats, de consolider la dynamique locale d'animations en associant les différents partenaires, d'animer le local « Ados », et les activités sur le terrain, d'assurer le rôle de référent du périscolaire sur le site de l'école Langevin.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Il participera également à la mise en œuvre, en collaboration avec le responsable de service, de projets autour de la Petite Enfance.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, le contrat de travail sera conclu pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Le candidat devra justifier d'une expérience en matière de conduite de projet, de suivi et d'évaluation, de capacité à travailler en transversalité et en réseau, de connaissance des partenaires.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à la grille indiciaire du cadre d'emplois des animateurs territoriaux eu égard notamment à la qualification et l'expérience du candidat. La rémunération comprendra également le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

- De l'augmentation de la population boucalaise et afin de répondre aux attentes des administrés en matière de présence et de proximité sur la voie publique, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent de police municipale à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 afin de renforcer le service et d'accroître ainsi sa capacité d'intervention. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la façon suivante :

► A compter de ce jour :

SERVICE	Emplois créés
Enfance/jeunesse	1 cadre d'emplois des animateurs à temps complet
TOTAL	1

► A compter du 1^{er} septembre 2022 :

SERVICE	Emplois créés
Police Municipale	1 cadre d'emplois des agents de police municipale à temps complet
TOTAL	1

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401406-20220415-13_14_04_2022-DE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 avril 2022

Le Maire,

Francis GONZALEZ

